



Appel à projets 2026

Cahier des charges



- Effervescence Jeunes - mars 2026 -

Effervescence Jeunes, qui sommes-nous ?

Historique d'Effervescence Jeunes

L'association Effervescence Jeunes a été créée le 21 août 2025 suite à l'attaque au couteau du 24 avril 2025 au lycée Notre-Dame de Toutes-Aides dont a été mortellement victime Lorène, et qui a également blessé 3 autres lycéens, fragilisé psychologiquement les témoins de cette attaque, et potentiellement toute la communauté éducative et les jeunes de l'ensemble scolaire Notre-Dame de Toutes-Aides et leurs familles.

À sa création, Effervescence Jeunes considère que la prise en charge de la santé mentale des jeunes est très insuffisante par rapport aux besoins, depuis la sensibilisation jusqu'à la prise en charge psychologique et médicale.

Objet d'Effervescence Jeunes

Effervescence Jeunes veut traiter le problème social de la santé mentale dans sa double dimension individuelle et collective, par l'identification des causes qui renforcent les risques pour la santé mentale et par son soutien moral et financier à la mise en place de solutions concrètes qui luttent contre ces causes.

Effervescence Jeunes est une association loi 1901, sans rattachement politique, syndical et religieux.

L'association Effervescence Jeunes fait de l'amélioration de la santé mentale des jeunes une priorité et poursuit 3 objectifs principaux :

- Dénoncer les insuffisances dans le domaine de la santé mentale afin de renforcer les moyens qui sont déployés,
- Contribuer au financement d'actions en lien avec la santé mentale des jeunes,
- Contribuer à la protection de l'avenir des jeunes en s'investissant dans une meilleure prise en charge de leur bien-être.

L'association s'appuie sur les principes fondateurs suivants dans sa façon d'agir :

- La capacité du public concerné, notamment des adolescent·e·s, à définir les moyens adaptés pour favoriser la prise de conscience individuelle et collective et la recherche de solutions concrètes ;
- Les émotions, qu'elles soient enthousiastes ou douloureuses, ont le droit d'être exprimées et doivent être écoutées sans jugement ;
- La nécessité de prendre conscience que la santé mentale doit globalement être améliorée au sein de notre société pour réduire les rapports violents dans toutes nos relations et les coûts humains et économiques qu'ils génèrent ;
- L'exigence de faire travailler ensemble toutes les catégories professionnelles concernées par les conditions de l'amélioration de la santé mentale ;
- Le respect des valeurs portées par la Déclaration universelle des droits de l'homme et celles de notre démocratie.

Nos champs d'action

Effervescence Jeunes veut intervenir dans différents champs d'actions, afin de :

- Contribuer à la protection de l'avenir des jeunes en s'investissant dans une meilleure prise en charge de leur bien-être, notamment en contribuant à des actions de coordination en milieu scolaire et associatif, en partenariat avec les professionnel-le-s de la santé mentale ;
- Contribuer à la protection du développement psychique de nos jeunes ;
- Soutenir les actions de prévention des violences pour soi-même et pour les autres ;
- Contribuer à un meilleur repérage et une prise en charge plus rapide de jeunes en souffrance psychique avant qu'ils ne commettent des actes graves contre eux-mêmes ou contre leur entourage ;
- Communiquer sur les besoins de prise en charge de la question de la santé mentale des jeunes ;
- Lutter contre la prolifération de messages contraires aux valeurs fondamentales portées par la Déclaration universelle des droits de l'homme et contraires aux valeurs de notre démocratie ;
- Chercher des financements pour une meilleure prise en charge de la santé mentale des jeunes, et les redistribuer auprès d'intervenants spécialisés ;
- Organiser ou participer à des événements en lien avec des actions de sensibilisation à la santé mentale des jeunes.

L'appel à projets

Période de dépôt du dossier

Date de lancement : 31/03/2026.

> À partir de cette date, vous pouvez télécharger notre appel à projets sur le site effervescence-jeunes.com

Date de clôture : 30/06/2026.

> Date limite jusqu'à laquelle vous pouvez nous envoyer par mail votre dossier de demande de subvention pour votre projet, à l'adresse aap@effervescence-jeunes.fr

Objet de l'appel à projets

Les projets proposés par les candidats s'articuleront autour de la prévention de la santé mentale des jeunes, et plus particulièrement :

1. Développement des capacités à identifier, exprimer et maîtriser ses émotions
2. Développement des capacités à accueillir et comprendre les émotions d'une autre personne
3. Développement de l'estime de soi, de la confiance en soi, de l'empathie
4. Mise à disposition d'outils et de ressources en santé mentale

Les bénéficiaires

Cet appel à projets retiendra des projets à destination des jeunes dont l'âge est compris entre 11 et 25 ans.

Qui peut candidater ?

L'appel à projets est ouvert aux structures associatives à but non lucratif et promouvant l'estime de soi, le bien-être et la santé mentale.

Le soutien d'Effervescence Jeunes

- Le projet doit présenter un ou des cofinancement(s).
- Effervescence Jeunes participera à hauteur maximale de 50 % du budget et plafonné à 30 000 €.
- La subvention peut financer la rémunération des personnels permanents ou vacataires intervenant sur le projet ainsi que les frais de fonctionnement y afférant.
- 40 % sera versé dans un délai maximum de 2 mois à la signature, 30 % à la moitié du projet lors de la présentation de l'état d'avancement et 30 % du solde à la présentation du bilan.

Calendrier

Dépôt des dossiers : Avant le 30/06/2026

Pré-sélection : De juillet à août

Soutenance des projets pré-sélectionnés auprès du jury : 2e quinzaine de septembre

Réponse : 1re semaine d'octobre

Critères d'éligibilité

- Il ne pourra être retenu qu'un projet par association.
- L'association devra être déclarée d'intérêt général.
- Votre projet se déroule en région Pays de la Loire ; seront priorités les projets situés en Loire-Atlantique (44).
- La subvention demandée à Effervescence Jeunes devra respecter les montants précisés dans le présent appel à projets.
- Un cofinancement obligatoire des projets de 50 % minimum est attendu.
- Le projet devra être mis en œuvre avec des actions concrètes engagées et/ou réalisées entre le 4e trimestre 2026 et le 31/12/2027 et évaluables.
- Tout projet doit présenter le calendrier de la mise en œuvre et de la réalisation. Il doit également prévoir des indicateurs d'évaluation.
- Le projet doit être cohérent avec la philosophie de l'appel à projets et par rapport aux priorités et thématiques définies.

- Le projet doit avoir pour public des jeunes dont l'âge est compris entre 11 et 25 ans.

Critères d'exclusion

- Les projets portant sur l'établissement de diagnostics médicaux ou sur la prise en charge thérapeutique des maladies ou des troubles sont exclus.
- Tout dossier qui ne respecte pas le formulaire de réponse (format et consignes) sera écarté.

Critères qualitatifs

Outre les critères attendus ci-dessus, des critères qualitatifs seront appliqués pour la sélection des dossiers recevables, sur la base de :

- Origine et objet de l'association ;
- Qualité de présentation et d'argumentation du projet permettant d'apprécier les objectifs du projet ;
- Implication des parties prenantes à l'élaboration du projet ;
- Présentation d'un budget prévisionnel cohérent et équilibré justifiant du coût total du projet ;
- Nombre de bénéficiaires concernés par le projet ;
- Présentation d'indicateurs de suivi précis et détaillés permettant d'apprécier les bénéfices du projet, et notamment :
 - Nombre de jeunes directement impactés par l'action, en précisant s'il s'agit de collégiens, lycéens, étudiants ou autres ;
 - Temps consacré par chaque jeune pour cette action.

Processus d'évaluation des demandes

1. Envoi de votre demande de subvention

Envoi de votre demande de subvention suivant le formulaire de demande de l'appel à projets à l'adresse mail aap@effervescence-jeunes.fr

Le formulaire de demande vous permettra de décrire votre projet afin qu'il puisse être étudié par Effervescence Jeunes : contexte, budget, devis, calendrier prévisionnel de mise en œuvre, indicateurs de suivi, photos, etc.

Le document présentant votre demande (annexes incluses) devra être intitulé 2026EJ_<nom de l'association> et transmis sous format pdf.

Le calendrier prévisionnel est engageant. Un suivi sera réalisé en lien avec les équipes d'Effervescence Jeunes.

Comme l'indique le formulaire de demande, il est indispensable que l'ensemble des informations permettant d'évaluer la demande de financement selon les critères d'éligibilité précisés ci-dessus soit fourni.

2. Vérification de l'éligibilité des projets

Le groupe Appel à projets d'Effervescence Jeunes vérifiera la conformité des projets aux conditions d'éligibilité listées précédemment.

3. Présélection des projets

Des critères qualitatifs seront appliqués pour la présélection des projets.

Les projets non présélectionnés seront informés par courriel.

4. Avis du comité de sélection

Pour les projets présélectionnés, une présentation orale (possibilité de visio) est prévue avec le comité de sélection qui sera composé de jeunes, de membres du groupe Appel à projets et de membres du Conseil d'Administration. Les modalités et le calendrier précis seront transmis ultérieurement.

5. Décision du Conseil d'Administration

La sélection effectuée par le comité de sélection sera ensuite entérinée par le Conseil d'Administration.

6. Réponse à votre demande de financement

La décision finale vous sera notifiée par courriel à l'issue de la procédure début octobre 2026.

Si votre projet est retenu

L'association porteuse du projet s'engage :

1. À signer et à retourner la convention encadrant le financement du projet via aap@effervescence-jeunes.fr dans un délai d'un mois à compter de la validation du projet. Si le délai n'est pas respecté, Effervescence Jeunes se réserve le droit d'annuler la subvention.
2. À transmettre un RIB à jour.
3. À mettre en œuvre le projet à compter de la signature de la convention et avant le 31 décembre 2027.
4. À transmettre les informations de suivi de l'avancement et de l'impact du projet demandées dans la convention en mars et octobre 2027 via aap@effervescence-jeunes.fr.
5. À réalisation du projet et au plus tard au 31/12/2027, à transmettre à Effervescence Jeunes l'ensemble des documents justificatifs attestant de cette réalisation (bilan qualitatif et quantitatif) ainsi que le compte rendu financier.
6. En cas de changement du porteur du projet ou de toute situation affectant la bonne réalisation du projet, à en informer Effervescence Jeunes dans les plus brefs délais.

Communication

L'association porteuse du projet s'engage également :

1. À tenir informée Effervescence Jeunes, dès la mise en œuvre du projet et pendant toute sa durée d'existence, de toutes opérations de promotion locale, nationale, interne ou externe, auxquelles Effervescence Jeunes devra être associée.
2. À citer Effervescence Jeunes comme l'un des partenaires dans toute communication (interne ou externe) liée au projet.
3. À mentionner et à mettre en avant le soutien d'Effervescence Jeunes (logo et mention " ce projet a bénéficié d'un soutien d'Effervescence Jeunes ") et ce,
 - sur l'ensemble des supports de communication, publications, interviews, événements (internes ou externes),
 - à travers tous les canaux de communication (réseaux sociaux, site internet, radio, télévision, communiqué de presse, brochures institutionnelles... etc.).

Pour toute communication, vous pouvez nous contacter à l'adresse suivante :
aap@effervescence-jeunes.fr.